

ATTESTATION SIMPLIFIEE

(TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE)

① Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal :

② Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de 2 ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- Maison ou immeuble individuel Immeuble collectif Appartement individuel
 Autre (préciser la nature du local à usage d'habitation).....

Les travaux sont réalisés dans :

- Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion demillièmes de l'immeuble
 Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² :

Commune :Code Postal :

Dont je suis : Propriétaire Locataire Autres (précisez votre qualité) :

③ Nature des travaux

J'atteste que sur la période de 2 ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- N'affecte ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
 N'affecte pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :
 Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
 Huisseries extérieures
 Cloisons intérieures
 Installations sanitaires et de plomberie
 Installations électriques
 Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.
 N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.
 Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

④ Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5.5 %)

Fait à, le
Signature du client ou de son représentant :

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondantes à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①